

## QUESTIONNAIRE ATTENTES STAGIAIRES

Vous venez de lire le programme de la formation. Merci de répondre à ce questionnaire qui fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près de vos besoins.

### 1-Vous avez eu connaissance de ce stage par :

- Le catalogue de formation       Le bouche à oreille       Internet  
 La presse locale               Un conseiller               Autres :

### 2-Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

- Non  
 Oui—Laquelle et quand ?

Vos 2 principales questions sur ce thème ?

- 1-.....  
2-.....  
3-.....

### 3-Votre exploitation

- Grandes cultures *uniquement*     GC + Elevage     Autres :

4-Au regard du programme proposé (*sous réserve de modif.*), quelles sont vos remarques, suggestions :

Quelle partie vous intéresse le plus ?  
Quelle partie vous intéresse le moins ?  
L'organisation proposée vous satisfait-elle ?

Vos suggestions :

Les financeurs de nos formations :

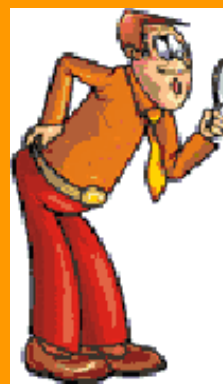


Fonds social européen



CENTRE DE  
FORMATION CA 18

2701 Route  
d'Orléans  
BP 10  
18230 ST DOULCHARD  
Tél : 02.48.23.04.53  
Fax : 02.48.65.18.43  
Contact :  
Christine LOPEZ



Envoi du programme  
détaillé sur demande

Vivea n° 2010-059

# FORMATION

## Révision De La PAC 2010 :

### Quels impacts sur l'exploitation ? Quelle stratégie adopter ?

**11 MaRS 2010**  
**À ST DOULCHARD**

### Objectifs de la formation :

☺ Estimer la perte d'aides de 2010 à 2012 et intégrer les nouvelles mesures dans une stratégie à long terme.

Public visé : agriculteurs du Cher en systèmes grandes cultures ou polycultures élevage

Pré-requis nécessaires : aucun

## Programme

### ☛ Matinée

- ☐ Le contenu de la révision à mi-parcours :
  - ⇒ Rappel des principes de la réforme de 2003
  - ⇒ Les changements d'aides et les nouvelles mesures de 2010 à 2012
  - ⇒ Les nouvelles règles de la conditionnalité
  - ⇒ Les perspectives pour 2012.
- ☐ Simulation de l'impact économique :
  - ⇒ Estimation des pertes sur les exploitations des stagiaires (simulateur)

### ☛ Après-midi

- ☐ Le raisonnement des choix des mesures et d'une stratégie de gestion durable de la fertilité des sols :
  - ⇒ Les aides aux protéagineux et à la diversité des assolements en tant qu'opportunités à saisir pour anticiper la mise en œuvre d'une gestion agronomique de l'enherbement des cultures.
  - ⇒ Protéagineux : le raisonnement de la rentabilité économique à l'échelle de la rotation.

Le + : Une méthode et un outil pour simuler l'impact économique de la révision de la PAC.

Méthode pédagogique : apports réglementaires et théoriques et échanges

### Modalités pratiques :

Date : Jeudi 11 Mars (à St Doulchard)

Horaires : de 9 h 30 à 17 h 30

Intervenants : JF. Méré, M. Roger et C. Martin (CA 18) et JD. Gilet (FDGEDA)

Lieux : Maison de l'Agriculture—2701 Route d'Orléans à ST DOULCHARD

Responsable de stage : Jean-François Méré

Les informations indiquées sur ce document sont susceptibles de changement.

## Bulletin d'inscription

À détacher et à renvoyer par retour du courrier  
à Mme Christine LOPEZ - Chambre d'Agriculture du Cher  
2701 Route d'Orléans – BP 10 – 18230 ST DOULCHARD

Je soussigné M. – Mme : .....

Adresse .....

.....

CP : ..... Commune : .....

☎ - Fax : .....

S'inscrit au stage « Révision de la PAC en 2010 : quels impacts sur l'exploitation et quelle stratégie adopter ? », qui aura lieu le JEUDI 11 MARS 2010

### Tarif de la formation : 50 €

Chèque à joindre avec le bulletin d'inscription, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture du Cher

REPAS : Possibilité de déjeuner sur place au restaurant d'entreprise de la Chambre d'Agriculture pour la somme de 8,20 €

Je réserve  repas au restaurant d'Entreprise de la CA 18

Merci de faire 2 chèques séparés, 1 pour la formation (50 €) et 1 pour le repas (8,20 €) à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture

Date : .....

Signature :

Votre inscription ne sera définitive qu'après retour du règlement de vos frais d'inscription et du contrat que vous allez recevoir dans les meilleurs délais—Tout stage débuté n'entraînera pas de remboursement (ou au prorata du temps de présence en cas de force majeure). Si le stage est annulé par la CA 18 ou si vous vous rétractez avant le démarrage du stage, votre chèque vous sera retourné.  
Une facture vous sera fournie avec votre attestation de présence.